

Enregistrement des lobbyistes—Loi

● (1230)

Les Canadiens ont absolument le droit de savoir qui joue de son influence pour le compte de quelqu'un et, ainsi que je le demande dans l'un de mes amendements, combien il touche. C'est absolument essentiel en démocratie. Il faut que tout soit transparent. Mes amendements tendent à supprimer la différence entre les lobbyistes de l'une et l'autre catégories.

Deuxièmement, je veux être sûr que le montant résultant des activités de lobbying ou le montant versé en lobbying par les associations, soit public. Ce montant donne une idée de l'importance de la question pour ceux qui veulent le changement.

Troisièmement, pour la 2^e catégorie la proposition du gouvernement éliminerait l'enregistrement de ceux qui essaient d'obtenir une nomination à un conseil ou une commission. C'est maintenu pour la première catégorie, mais supprimé pour la deuxième, de sorte que tous les tâcherons du parti peuvent continuer à être nommés sans que le public ne connaisse les relations entre ceux qui sont nommés et ceux qui les proposent.

Ce n'est pas conforme à ce que nous a écrit le premier ministre (M. Mulroney), en 1985. Il disait dans sa lettre que nous aurions un système transparent, que nous ne ferions pas qu'enregistrer les lobbyistes, mais aussi l'activité de lobbying.

Il est essentiel que le public soit au courant de cet aspect. Nous savons qu'il y a du lobbying direct et du lobbying indirect. Il suffit de se rappeler le nombre de lettres que nous avons reçues à propos des projets de loi sur le tabac. Nous n'avons pas de preuves, mais toutes les lettres étaient les mêmes et, de toute évidence, certains groupes dépensaient des sommes considérables pour préparer ces lettres et les faire signer et poster par des particuliers. Je prétends que c'est une forme de lobbying que le public a le droit de connaître. Les parlementaires et les bureaucrates ont le droit de savoir qui leur envoie ces renseignements et combien il leur en coûte. En fait, dans ce cas précis, c'était l'Association des fabricants de produits du tabac, qui employait Bill Neville pour faire des pressions. Les Canadiens ont le droit de savoir cela. Les Canadiens ont le droit de savoir ces choses, qui en sont responsables et combien ils paient.

Il a soudain été question du projet de loi C-22, Loi modifiant la Loi sur les brevets. Si les fabricants de médicaments étaient en communication avec l'administration, il aurait fallu en informer ceux qui s'opposaient aux changements pour qu'ils puissent mener une contre-campagne.

D'où vient l'idée de libre-échange? Du Conseil d'entreprises pour les questions nationales, n'en doutez pas. Je suis certain que Tom d'Aquino et son organisme ont poussé le gouvernement au libre-échange. Nous avons le droit de savoir ce que font ceux qui hantent les couloirs et les coulisses du pouvoir. Nous devrions pouvoir exposer ceux qui se cachent derrière les rideaux et trament des affaires dans l'ombre.

Le public canadien a le droit le plus strict de savoir, pour reprendre les mots du premier ministre. Et non seulement les renseignements visés par la Loi sur l'accès à l'information, mais tout ce qui touche au gouvernement, y compris les influences qu'il subit.

Le gouvernement a décidé en comité qu'il n'accepterait pas d'amendements. Il a refusé d'accepter des motions d'amendement. En fait, j'ai eu nettement l'impression que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) parrainait le projet de loi à son corps défendant. Il ne voulait même pas d'un projet de loi sur le lobbying. Les lobbyistes avaient réussi à inculquer au gouvernement leurs vues sur le projet de loi C-82.

Le ministre n'arrêtait pas de dire que le gouvernement voulait enregistrer non pas le lobbying, mais les lobbyistes, alors que le premier ministre avait dit tout le contraire. Nous appuyons le principe du lobbyisme, mais nous ne saurions appuyer un projet de loi qui n'a plus de dents. Nous ne pouvons pas appuyer un projet de loi pour rire.

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, je suis heureux de parler de ce projet de loi et de l'amendement de mon collègue de Nickel-Belt (M. Rodriguez). Nous considérons que le droit du public à l'information est une question importante. Une question qu'il ne faudrait pas confondre avec d'autres problèmes dont on a parlé à la Chambre.

Le public a le droit de savoir qui tente d'influencer les décisions du gouvernement. Il doit non seulement savoir qui sont ces gens, mais aussi dans quel domaine ils exercent leur influence et combien d'argent est en jeu.

Prenons le programme d'achat de sous-marins nucléaires à l'origine de millions de dollars de dépenses en démarchage et voyons en quoi il concerne le projet de loi à l'étude maintenant. Ce programme a fait l'objet d'un débat à la Chambre hier. Les députés conservateurs l'ont défendu et ceux de l'opposition l'ont combattu.

Il existe malheureusement des petits groupes d'individus très puissants et très influents qui souhaitent l'adoption de ce programme à cause des sommes d'argent énormes qu'ils pourront encaisser. Figurent parmi ces groupes, les cabinets de démarcheurs comme *Public Affairs International*, *Government Consultants International*, *Corporation House* et d'autres.

M. Ouellette, qui dirige *Government Consultants International*, est un ami personnel du premier ministre (M. Mulroney) qu'il a connu à la faculté de droit. Il a été le maître d'œuvre de sa campagne électorale. Ce même cabinet emploie Frank Moores, également un ami personnel du premier ministre. Ces gens ont de l'influence, et ce sont eux qui ont le plus de poids lorsque vient le temps de se partager le butin du gouvernement. Les gens ont le droit de savoir le rôle qu'ils jouent dans le cabinet du premier ministre, combien leurs démarches leur rapportent et à quoi sert cet argent.